

Questions au Feuilleton

	Recettes annuelles brutes	Loyer
1965	\$ 29,336	\$15,000 ⁽¹⁾
1966	66,556	15,000 ⁽¹⁾
1967	218,650	15,000 ⁽¹⁾
1968	692,303	23,563
1969	905,931	44,015
1970	1,170,067	58,504
1971	1,371,002	68,451
1972	2,036,870	101,843
1973	3,308,860	297,073
1974	4,316,609	388,499
1975	5,134,891	434,825

⁽¹⁾ minimum annuel garanti

En vertu des dispositions de son bail, le Sky Shop paie le montant le plus considérable des deux,

- (1) soit un pourcentage de ses recettes annuelles brutes,
- (2) soit un minimum annuel garanti.

LA COMMISSION D'APPEL DU CRÉDIT AGRICOLE DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Question n° 3572—M. Marshall:

Quels sont le nom et l'adresse des membres de la Commission d'appel du crédit agricole de la région de l'Atlantique?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir ce qui suit: Jones, Charles, R.R. 1, Charlottetown, Comté Queens, Î.-P.-É.; Yeo, Charles, St-Eleanor's, Comté Prince, Î.-P.-É.; Mackenzie, Wilbert, Rivière Vernon, Comté Queens, Î.-P.-É.; Bridges, Sidney, Sheffield, Comté Sunbury, N.-B.; Hannington, Albert G., R.R. 1, Dorchester Crossing, Comté Westmorland, N.-B.; Ouellette, Léo, R.R. 2, Grand Falls, Comté Victoria, N.-B.; Fisher, Garnet, Shinimicas, Comté Cumberland, N.-É.; Woodman, Gordon, Grand Pré, Comté Kings, N.-É.; Rhondenizer, Robert, R.R. 1, Barss Corner, Comté Lunenburg, N.-É.

LA RÉDUCTION DES CRÉDITS AFFECTÉS À LA PROTECTION DES PERSONNALITÉS

Question n° 3590—M. Reynolds:

Au sujet de la réponse à la question no 3170, le Solliciteur général peut-il nous dire quels groupes de personnes très importantes ou particuliers ne seront pas protégés en raison de la réduction budgétaire de 4 millions de dollars au titre de la protection qui leur est offerte?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Néant.

[Traduction]

M. Blais: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, j'aimerais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur la question n° 3577 qui est inscrite à mon nom. C'est une question dont nous avons discuté il y a quelques mois, avant qu'elle ne soit inscrite au *Feuilleton*. Je comprends que la question est longue et qu'elle exigera une réponse assez détaillée, mais je me demande si le secrétaire parlementaire peut indiquer quand le gouvernement sera prêt à y répondre.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de renseignements à ce sujet aujourd'hui. Je les fournirai au député lundi.

[M. Lang.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION ET LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

OCTROI À LA SCHL DU DROIT D'ACCORDER DES RÉDUCTIONS D'INTÉRÊTS, DES SUBVENTIONS, DES CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES, ETC., POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 4 décembre, de la motion de M. Sharp (au nom du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Que le bill C-77, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler très longtemps, mais à mon avis, il importe de signaler que, comme beaucoup d'autres mesures présentées à la Chambre, le bill n'aide guère à résoudre le problème qu'il concerne. J'ai signalé hier soir que nous aurions un bien meilleur système de construction de logements si, à sa création, la SCHL avait été dotée de la fonction précise de construire des maisons d'une seule catégorie, destinée à ceux qui ne peuvent obtenir l'argent nécessaire d'autres sources. Si, au cours des années, il y avait eu un fonds renouvelable, la SCHL recevrait maintenant des paiements qui pourraient être réinvestis. Je pense au mode de fonctionnement des banques. Les banques gardent des réserves relatives aux emprunts, dans une proportion d'environ un sur huit. Pour chaque dollar déposé, les banques prêtent \$8 et, à mon avis, la Société centrale d'hypothèques et de logements pourrait faire de même si elle utilisait les versements à titre de fonds renouvelables au lieu de demander au Parlement d'approuver une modification ou une nouvelle orientation tous les deux ou trois mois.

● (1210)

Monsieur l'Orateur, il ne se construit pas de maisons au Canada. Nous avons pourtant un excédent de bois et de matériaux de construction, un taux de chômage très élevé dans l'industrie du bâtiment, alors que de nombreux Canadiens se cherchent un logement qui soit dans leurs moyens. Il faudrait peut-être que la Société centrale d'hypothèques et de logement envisage d'acheter des terrains. Nous devrions même établir des municipalités fédérales et y construire des logements pour les Canadiens.

Je m'étonne toujours de la facilité avec laquelle le gouvernement s'abrite derrière la constitution et la responsabilité des provinces. Or, il n'en a nullement tenu compte quand il s'est agi du programme anti-inflation; il a décidé que les provinces étaient libres de s'y conformer ou non. Il devrait avoir la même attitude à l'égard du logement. Nous avons toutes sortes d'ententes avec les provinces et la plupart des gens ne savent même pas que le gouvernement fédéral est de la partie. Elles s'imaginent que les programmes sont à l'échelle de la province et que le gouvernement fédéral les finance par le biais de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Pendant quelque temps, la question du logement des anciens combattants était distincte, mais récemment, à la suite de l'abrogation de la loi sur les terres destinées aux